TSB MINISTERE AUPRES DU PREMIER MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

N° 2 0 7 1 M BPE/DGD/DRC-2020



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

CIRCULAIRE N° 2 0 7 1 -/MPMBPE/DGD/DU 1 2 FEV. 2020

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Suspension de circulaires.

Réf.: - Circulaire n°2056 / MPMBPE / DGD du 30 DEC. 2019 : - Circulaire n°2057 / MPMBPE / DGD du 31 DEC.I 2019.

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers que les circulaires nos 2056/MPMBPE/DGD du 30/12/2019 et 2057/MPMBPE/ DGD du 31/12/2019, portant d'une part sur l'Amenagement des critères d'éligibilité et de la procedure d'agrément des Commissionnaires en Douane Agréés au régime de transit, et d'autre part sur le Compte de Garantie du Transit (CGT), sont suspendues.

Cette suspension prend effet à compter de la date de signature de la présente.

Ampliations:

- MPMRPF
- FEDERMAR
- UGECI
- Chbre Cce & Industrie C1
- Chbre Cce & Industrie Frçaise Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Belge
- FNISCI
- PAA
- PASP GEPEX
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes les Directions Douanes

Le Directel

cier de l'Ordre National